

## SOCIÉTÉ CIVILE DES PLANTATIONS DU KONTUM

### François Auguste GÉNEAUD, directeur

Né à Suresnes, le 19 nov. 1889.  
Fils de François Généaud, cocher, et d'Amélie Lonfat Verchère.  
Veuf en premières noces de Marie Blanche Augusta Aimeblanc.  
Époux en secondes noces de Odette Adélaïde Ancilla Pekle.

Engagé volontaire pour cinq ans dans la marine le 16 nov. 1909.  
Ingénieur mécanicien de 2<sup>e</sup> classe le 1<sup>er</sup> juillet 1917.  
Embarqué sur le sous-marin *René-Audry*.  
Démissionnaire le 25 février 1921.  
Directeur de la Société civile des plantations du Kontum.  
Représentant de l'Annam au Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine (1929-1932).  
Ingénieur chef de l'exploitation de la Société française des charbonnages du Tonkin à Campha-Port :  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbon.\\_Tonkin\\_1899-2015.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Charbon._Tonkin_1899-2015.pdf)

Chevalier de la Légion d'honneur du 19 juin 1921 (ministère de la marine) :  
mécanicien principal de 2<sup>e</sup> classe.  
Domicilié en 1939 à Nice, 9, avenue Desambrois.  
Décédé à Paris XV<sup>e</sup>, en son domicile, 7, rue de Langeac, le 17 février 1956.

### À l'Officiel de l'Indochine CONCESSIONS ACCORDÉES (*Bulletin administratif de l'Annam*, 20 octobre 1927)

La Société civile des Plantations du Kontum est autorisée à se substituer à M. Généaud en tous droits sur la concession de 428 ha. accordée à ce dernier à Pleiku, prov. de Kontum, Annam.

### Élection à la chambre mixte de commerce et d'agriculture de l'Annam Liste des électeurs français pour l'année 1928 (*Bulletin administratif de l'Annam*, 1<sup>er</sup> septembre 1928)

2<sup>e</sup> partie. — Agriculteurs et planteurs  
201 Généaud, François Dir. de la plantation Kontum [Société civile des plantations du Kontum]

La douche sur Kontoum  
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 juin 1929)

On se souvient de la formidable vogue qu'eurent les fameuses terres rouges du Kontoum, il n'y a pas de cela si longtemps. Les capitalistes se ruèrent à l'assaut de ces plateaux, nouvelle terre de Canaan, où coulaient des rivières de café exquis et de thé parfumé. Ce fut une inoubliable chasse aux concessions. Le gouvernement en oublia les vertueuses résolutions prises pour le bonheur des bons sauvages du Darlac. La barrière morale élevée autour de ces peuplades, pour les préserver de la contamination des exploiters maudits par Dorgelès, se trouva n'avoir servi qu'à réserver ces terres aux capitalistes amis de M. Varenne, et M. Dorgelès décerna à M. Varenne un témoignage de satisfaction. Quant à ceux qui, sous d'hypocrites prétextes, avaient été écartés de la curée, ils crièrent au scandale. Et ce fut un scandale au parlement ; puis celui qui avait été le plus outré tomba dans les bras de son adversaire, et ce fut le baiser Lamourette, bref une fameuse comédie.

Mais voici que l'on commence à déchanter.

Ces hauts plateaux se trouvent être exactement ce que M. Yves Henry, nouvelle Cassandre, avait signalé qu'ils étaient : bonnes terres, fertiles sans doute, mais sous un climat qui rendait hasardeuse la culture du thé et du café. Mais personne ne l'avait écouté.

Trois ans plus tard, on s'aperçoit qu'il avait raison et que l'on s'était étourdiment embarqué dans des affaires non pas impossibles mais difficiles. Nous avons rapporté ici les confessions exagérées de M. [Édouard] de Laboulaye qui, jetant le manche après la cognée, cherchait à consoler les actionnaires de la Société agricole du Kontoum, en leur disant que dans toute l'Indochine il en était de même<sup>1</sup>.

Voici que la [Société civile des plantations du Kontoum](#), demandant une concession nouvelle de 571 hectares, attenante à celle qu'elle exploite près de Pleikou, fait valoir qu'elle a besoin de pâturages pour sa plantation de caféiers « étant donné, dit-elle, les difficultés rencontrées du fait du climat et la pauvreté chimique des terres » (*Journal officiel*, 18 mai, page 1.805)

Tiens ! tiens ! tiens ! Mais que diable alliez-vous faire dans cette galère ? Pourquoi être allé chercher [à plus de 1.000 km. de Haïphong, où vous êtes domiciliés](#), ce que vous pouviez trouver dans de bien meilleures conditions à moins de 300 km ? Pourquoi chercher au Kontoum ce que vous pouviez trouver dans les terres rouges de Nghê-An et du Thanh-Hoa, à proximité du chemin de fer et de la main-d'œuvre, dans une région bien arrosée par les pluies et où le café pousse magnifiquement, à condition qu'il soit cultivé par de vrais colons ?

Pourquoi ? Je vais vous le dire : le Kontoum était à la mode, le Phu Qui n'était pas à la mode. La plupart des capitalistes n'en demandent pas plus long.

Tant pis pour eux. La mode est maintenant de maugréer contre l'infécondité des terres du Kontoum.

---

*Journal officiel de l'Indochine*  
DEMANDE DE CONCESSIONS  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 juillet 1929)

---

<sup>1</sup> [www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Agricole\\_du\\_Kontoum.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Agricole_du_Kontoum.pdf)

M. Géneaud, agissant comme fondé de pouvoirs de la Société civile des plantations du Kontum, demande concession provisoire de 571 ha. de terrains domaniaux situés dans la province de Kontum.

---

Le grand succès de la station d'altitude de Bana  
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 septembre 1929)  
[www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bana-Hotel\\_Morin\\_freres.pdf](http://www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bana-Hotel_Morin_freres.pdf)

des hôtes plus éloignés ont donné aussi un sérieux contingent. Citons au hasard : l...  
M<sup>me</sup> et M. Géneaud, planteur à Pleiku

---

ANNAM  
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 février 1931)

M. Robin a visité les plantations, de Pleiku et de Kontum et s'est entretenu avec M. Géneaud, puis il a visité des écoles et la route n° 14 de Kontum à Daksut. De nombreux Mois étaient massés sur son parcours.

---

Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Annam  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 27 avril 1931)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Kontum  
18 Géneaud, François Auguste Directeur plantations Pleiku

---

12 avril 1932  
(*Le Bulletin administratif de l'Annam*, 6 mai 1932)

Est autorisé le remboursement au profit de la Société civile des plantations du Kontum de la somme de 143 piastres versée le 8 juin 1931 à titre de cautionnement pour l'adjudication de deux parcelles de terrain sis à Pleiku (Kontum) demandées en concession par ledit groupement le 31 janvier 1929.

Cette dépense est imputée au chapitre 48, article 6, paragraphe 3 du Budget local de l'Annam, exercice 1932.

---

COCHINCHINE  
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1<sup>er</sup> janvier 1933)

M. Géneaud est en Chine où il s'occupe de la reprise des négociations entre la Chine et l'Indochine.

---

ANNAM

PLEIKU  
(*L'Avenir du Tonkin*, 20 avril 1935)

Le Jardin grainier de Pleiku. — M. Tolza, sous-brigadier le 1<sup>re</sup> classe des Polices municipales de l'Indochine, précédemment en service dans les Banques du Crédit agricole, rentrant de congé, est placé dans la position hors cadres et mis à la disposition du Directeur de l'Institut des recherches agronomiques,

M. Tolza sera chargé de la direction du Jardin grainier de Pleiku et, pour le compte et sous les ordres du Directeur des Finances, de la gérance de la plantation Généaud.

Les solde et accessoires de solde de M. Tolza seront supportés dans la proportion de 1/3 par l'Institut des recherches agronomiques et de 2/3 par la plantation ; ils seront imputés provisoirement sur l'ensemble des crédits du chapitre 100 *bis* (budget général, exercice 1935) à charge par le budget de la plantation de rembourser au budget général les avances que ce dernier aura consenties.

---

AVIS D'ADJUDICATION  
(*Le Bulletin administratif de l'Annam*, 10 juillet 1935)

Le public est informé que sous le bénéfice des clauses et conditions tant générales que particulières stipulées au cahier des charges approuvé le 15 mai par M. le gouverneur général, et qui toutes sont de rigueur et ne pourront jamais être réputées comminatoires.

Il sera procédé le 5 août 1935 à 15 heures, dans les bureaux de la résidence de Pleiku, à la mise aux enchères publiques au plus offrant et dernier enchérisseur d'un immeuble situé dans la province de Pleiku à cheval sur la route Coloniale n° 19 entre les points kilométriques 26 et 27 + 500 appartenant au Domaine colonial.

Désignation

I. — Un terrain d'une contenance approximative de quatre cent vingt-huit hectares (428 ha) composé :

a) de cent quatre-vingt-dix-huit hectares (198 ha) mis en valeur, dont cent vingt cinq hectares (125 ha) complantés de caféiers ;

b) de deux cent trente hectares (230 ha) de pâturage faisant partie de la concession provisoire octroyée autrefois à la société civile des plantations du Kontum suivant arrêtés des 13 novembre 1926 et 28 juin 1927 de M. le résident supérieur en Annam.

II. — Tous travaux, constructions, plantations, faits sur les dits terrains, ainsi que les bétail, outillage et matériel, et, d'une façon générale, tous immeubles par nature ou par destination pouvant s'y trouver actuellement.

Limites. — Le terrain mis en vente affecte la forme d'un polygone irrégulier E F G H et est limité ainsi qu'il suit :

Au sud, par une ligne conventionnelle E F d'une longueur de 2 km 350 sensiblement parallèle à la route Coloniale n° 19 entre les points kilométriques 25 et 27+500 ;

A l'est, par une ligne conventionnelle F G d'une longueur de 2 km 220 coupant la route Coloniale n° 19 au point kilométrique 27 + 500.

Au nord, par une ligne conventionnelle G H d'une longueur de 1 km 410 ;

A l'ouest, par une ligne conventionnelle de 3 km 330 coupant la route Coloniale n° 19 au point kilométrique 25.

Il est fait réserve au profit du village moi de Plei Brep :

1) d'une bande de terrain de bas-fond A B, telle qu'elle est définie au procès-verbal d'enquête définitive de domanialité du 25 mars 1926 et au plan annexé à l'arrêté de concession provisoire n° 2.102 du 13 novembre 1926 ;

2) de deux parcelles C et D d'une contenance globale d'un hectare.

Le terrain mis en vente et les réserves définies ci-dessus sont telles qu'elles figurent au plan annexé à l'arrêté du 13 novembre 1926.

Ne pourront prendre part à l'adjudication les personnes notoirement insolvables ainsi que les étrangers.

L'adjudication aura lieu sur la mise à prix de vingt-cinq mille piastres (25.000 \$) et le minimum de chaque enchère ne pourra être inférieure cent piastres (100 \$).

La cahier d'adjudication pourra être consulté tous les jours non fériés aux heures d'ouverture des bureaux à la Direction des finances à Hanoï, au 1<sup>er</sup> bureau de la résidence supérieure en Annam à Hué et à la résidence de Pleiku.

---

## REVENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

*(L'Information d'Indochine, économique et financière, 28 septembre 1935)*

Revente aux enchères publiques le 7 octobre 1935 à 15 heures dans les bureaux de la résidence à Pleiku :

De l'ancienne concession de la Société civile des plantations du Kontum, comprenant :

1° 198 ha mis en valeur, dont 125 ha plantés en caféiers ;

2° 230 ha en pâturages ;

3° tous travaux, constructions, plantations faits sur ces terrains, ainsi que le bétail, l'outillage et le matériel

### Mise à prix

Dix huit mille piastres 18.000 p. 00

Minimum de chaque enchère : 100 p

On peut consulter le cahier des charges à la Direction des Finances à Hanoï, à la résidence supérieure en Annam et à la résidence de Pleiku.

*Le Courrier L'Opinion* du 25 septembre.

---